



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DOSSIER DE PRESSE

Journée Nationale du Réserviste 2015

Vendredi 27 mars 2015



Centre de presse
Délégation à l'information et à la communication
de Défense
Tél : 01 44 42 54 02
presse@dicod.defense.gouv.fr

Bureau de la communication
et du rayonnement
Conseil supérieur de la réserve militaire
Tél : 01 53 42 80 96
presse.csrsm@gmail.com



Sommaire

La Journée nationale du réserviste	3
Thème 2015 : « Réservistes : les compétences les plus diverses de la Nation pour son armée »	4
Le Forum entreprise-réserve	5
Le Prix de la réserve militaire 2015	6
Cérémonie de ravivage de la Flamme	7
Le parrainage citoyen et le Prix réserve-jeunesse	8
La réserve militaire.....	9
La réserve militaire en chiffres	10
Le partenariat entreprises-défense.....	11
Le conseil supérieur de la réserve militaire	12
Portraits de réservistes.....	13

www.defense.gouv.fr/reserves
www.facebook.com/reserve.militaire
www.twitter.com/Reserve.mili

La Journée nationale du réserviste

Comme le prévoit l'article L 4211-8 du code de la Défense, une Journée nationale du réserviste (JNR) est organisée une fois par an. Cette journée met à l'honneur les citoyens qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps à la défense de notre pays en souscrivant un Engagement à servir dans la réserve militaire (ESR).

Elle a pour objectifs principaux de :

- donner plus de visibilité à la réserve militaire et aux réservistes opérationnels ou citoyens ;
- positionner la réserve comme une composante pleine et entière de la Défense ;
- favoriser l'adhésion des employeurs (entreprises et administrations) ;
- susciter des vocations dans la jeunesse ;
- valoriser les acteurs impliqués dans l'objectif de promotion de la réserve (associations de réservistes, correspondants-défense des communes, personnel enseignant et encadrant de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, etc.).

À l'occasion de la JNR, des activités réunissent partout en France des réservistes, des militaires d'active, des jeunes, des membres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi des responsables territoriaux et des entreprises partenaires de la Défense. Ces activités sont des rallyes-citoyen, des conférences-témoignages, des visites d'unités militaires, des cérémonies du souvenir aux monuments aux morts, des prises d'armes avec remise de décorations aux réservistes, etc.

**Le programme national de plus de 400 activités sur
www.defense.gouv.fr/reserves**

Thème 2015 : « Réservistes : les compétences les plus diverses de la Nation pour son armée »

L'édition 2015 de la JNR aura pour thème « Réservistes : les compétences les plus diverses de la Nation pour son armée ».

L'objectif de ce thème est de soutenir le développement de la notoriété de la réserve militaire et son attractivité, notamment auprès des plus jeunes, qu'ils soient scolarisés, en formation professionnelle, actifs ou en recherche d'emploi.

La réserve militaire s'avère être le lieu privilégié d'expression de la citoyenneté. Réserve et citoyenneté fédèrent autour de valeurs partagées : sens du collectif, dévouement, maintien du lien social, responsabilité, sentiment d'appartenance, engagement, et bien d'autres encore.

L'engagement dans la réserve concerne la notion de citoyenneté à plusieurs niveaux :

- celui du réserviste et des associations représentatives : notion de "double citoyenneté" ;
- celui des entreprises, des administrations et des organisations représentatives à l'heure du développement de la responsabilité sociale de l'entreprise ;
- celui de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur qui forme les citoyens de demain (éducation, formation morale) ;
- celui des élus et d'une approche de la Défense par l'exemplarité.

La citoyenneté est au cœur de l'engagement du réserviste car celui-ci :

- est civil et militaire à la fois : les réservistes opérationnels sont des militaires qui ont, par leur engagement extra-professionnel, choisi de servir la France sans faire du métier des armes leur seule profession. Ils exercent des responsabilités au même titre que le personnel d'active.
- est doublement citoyen : la réserve citoyenne est composée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées. Acteurs du rayonnement, ils constituent avec les réservistes opérationnels un réseau majeur pour la promotion de l'esprit de Défense et le renforcement du lien armée-Nation.
- est porteur de valeurs : acteur du partenariat « gagnant-gagnant », imprégné des valeurs militaires, le réserviste concourt à la diffusion de ces valeurs au sein de la société civile. Son engagement favorise le développement du civisme.
- est un citoyen engagé : son engagement est porteur de sens, il est au service des intérêts de la France et de la sécurité des Français.

Le Forum entreprise-réserve

Le **vendredi 27 mars**, à partir de **9h00**, se déroulera le Forum entreprise-réserve au **Conservatoire national des Arts et Métiers** de Paris.

Scolaires et entreprises partenaires de la Défense nous feront l'honneur de leur présence.

FORUM ENTREPRISES



VENDREDI 27 MARS 2015

CNAM - 2, rue Conté - 75003 PARIS

09 h 00 - galerie d'Honneur



www.defense.gouv.fr/reserves

facebook.com/reserve.militaire

forum.entreprises@reserve-militaire.fr

*Réserviste,
civil et militaire
à la fois*

le cnam



Le Prix de la réserve militaire 2015

Le Prix de la réserve militaire, institué par le CSRM en 2011, est remis une fois par an par le ministre de la Défense à l'occasion de la Journée nationale du réserviste.

Il traduit la volonté du ministère de la Défense d'encourager les entreprises partenaires de la Défense qui s'impliquent en faveur de la politique de soutien à la réserve militaire, notamment en mettant en place des conditions favorables à la disponibilité des salariés-réservistes au sein des entreprises.

Il comporte deux catégories :

- entreprises, organismes ou établissements de moins de 1 000 salariés,
- entreprises, organismes ou établissements de 1 001 salariés au minimum.

L'attribution du Prix est faite suite aux délibérations d'un jury constitué des délégués aux réserves Terre, Air, Mer, Gendarmerie et Service de santé des armées.

Dans chacune de ces catégories, l'entreprise lauréate reçoit le trophée des mains du ministre de la Défense, en présence de hautes autorités civiles et militaires et de nombreuses personnalités.

Depuis 2013, le Prix de la réserve militaire est sponsorisé par



Cérémonie de ravivage de la Flamme

Le **vendredi 27 mars, à 18h30**, le ministre de la Défense (*ou son représentant*), présidera une cérémonie de ravivage de la Flamme au tombeau du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

La cérémonie, organisée cette année selon un ordre tournant par l'armée de terre, rassemblera notamment les forces armées, les associations de réservistes et des jeunes citoyens issus des établissements scolaires d'Ile-de-France.



Crédits : Luna Picoli-Truffaut

Le parrainage citoyen et le Prix réserve-jeunesse

Le ministre de la Défense a décidé de mettre à l'honneur l'engagement citoyen des réservistes militaires de son ministère, en les impliquant dans le parrainage de jeunes citoyens venant se faire recenser.

Ce parrainage, s'inscrit de la sorte dans le **respect du parcours de citoyenneté**, que chaque jeune français vit par le biais du recensement, de l'enseignement Défense dispensé dans les établissements scolaires et de la journée Défense et citoyenneté.

Ce parrainage durera tout au long du parcours de citoyenneté des filleuls, affirmant ainsi la volonté de créer un véritable lien entre la jeunesse française en quête de citoyenneté et les réservistes, exemplaires par leur engagement citoyen afin, in fine, de renforcer plus encore le lien armée-Nation en promouvant l'esprit de Défense.

Cette opération est centrée exclusivement sur **Paris et ses mairies d'arrondissement** avant de prendre la décision de son éventuelle reconduite en 2016 à plus grande échelle.

Le point d'orgue de cette opération de parrainage sera la remise officielle des attestations de recensement aux jeunes volontaires qui se déroulera, sous l'égide de la maire de Paris et du ministre de la Défense (*ou de son représentant*), le **6 mai 2015, de 17h00 à 18h00, à l'Hôtel de ville de Paris**, en présence de l'ensemble des maires d'arrondissement accompagnés de leur correspondant Défense, des familles des recensés et des directeurs et professeurs responsables de l'enseignement de Défense des établissements scolaires fréquentés par les jeunes recensés.

.....

Le Prix réserve-jeunesse, au même titre que le parrainage citoyen, vivra sa première édition à l'occasion de la JNR 2015. Il traduit la volonté du ministère de la Défense de mettre à l'honneur les réservistes qui s'impliquent dans des actions au profit de la jeunesse française dans le cadre du renforcement du lien armée-Nation, du développement de l'esprit de Défense et de la promotion de l'engagement dans la réserve militaire.

Objectif & Modalités

Récompenser les meilleures activités organisées par les réservistes en faveur de la jeunesse et valoriser ainsi les bonnes pratiques en la matière.

Le Prix réserve-jeunesse sera doté de trophées qui mettront à l'honneur une **action individuelle et une action collective**.

L'éligibilité au prix se définit par l'analyse d'un dossier de participation à remettre au plus tard le dimanche 15 février.

La période retenue pour le prix s'étend du 11 avril 2014 au 15 février 2015.

La réserve militaire

La réserve militaire est constituée de deux composantes : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Elle est un complément indispensable aux forces d'active et une composante pleine et entière des forces armées sans laquelle celles-ci ne pourraient remplir leur contrat opérationnel.

La réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle est composée de citoyens français volontaires mais aussi des anciens militaires d'active ou du contingent qui ont souscrit à leur initiative un Engagement à servir dans la réserve (ESR). Ces hommes et ces femmes âgés d'au moins 17 ans reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

Selon leurs compétences et leur domaine de spécialité, ces réservistes opérationnels servent en unités ou dans les états-majors, sur le territoire national et sur les théâtres extérieurs, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

Quel que soit leur statut dans le secteur civil (salarié, agent de la fonction publique, artisan, profession libérale...), ces réservistes qui servent à la fois la société civile et les armées matérialisent par leur engagement la participation effective des citoyens à la défense du pays.

La réserve citoyenne

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la Défense nationale, la réserve citoyenne a pour mission principale de contribuer à la diffusion de l'esprit de Défense et au renforcement du lien armée-Nation.

Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public qui ont choisi de servir en faisant bénéficier la défense de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique local sans faire du métier des armes leur profession. Acteurs majeurs du rayonnement, ils sont indispensables au renforcement du lien armée-Nation et à la diffusion de l'esprit de Défense.

La réserve militaire en chiffres

Au **31 décembre 2014**, le nombre de **réservistes opérationnels** s'élève à **55 000** dont 27 000 gendarmes. Ils servent en moyenne 20 jours par an.

Le nombre de **réservistes citoyens** est de **3 800** dont 1 400 gendarmes.

En détail, pour la réserve opérationnelle :

FORCES ARMEES	EFFECTIF
Armée de terre	15 500
Marine nationale	4 700
Armée l'air	4 300
Service de santé des armées	3 000
Direction générale de l'armement	110
Service des essences des armées	70
Service du commissariat des armées	80
Gendarmerie nationale	27 000

- **36 %** des réservistes sont des anciens militaires.
- **18 %** sont officiers, **38 %** sont sous-officiers et **44 %** sont militaires du rang.
- **20 %** sont des femmes.

1800 réservistes (hors gendarmerie) ont été déployés quotidiennement en 2014, dont 70 dans le cadre de Vigipirate. Depuis l'entrée en vigueur de l'opération Sentinelle, ce sont 300 réservistes qui participent chaque jour à cette mission. Le ministre de la défense a fixé à 40 000 le nombre de réservistes à atteindre, dont 1000 qui participeraient quotidiennement à la protection des Français.

Le partenariat entreprises-défense

La politique de la réserve militaire repose sur l'obligation faite par la loi aux employeurs civils de libérer les volontaires désireux de servir la réserve au moins 5 jours par an.

Les entreprises et les administrations qui mettent en œuvre des dispositions plus favorables que celle-ci bénéficient de certains **avantages** parmi lesquels :

- l'assimilation de certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue ;
- l'attribution par arrêté ministériel de la qualité de "partenaire de la Défense nationale" ;
- la possibilité d'améliorer leur responsabilité sociale ;
- la possibilité de concourir au prix de la réserve militaire ;
- la mise en place d'un partenariat durable avec la Défense permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération.

Ce partenariat gagnant-gagnant est l'objet des **conventions de soutien à la politique de la réserve militaire**. 54 correspondants réserve-entreprises-défense (CRED), répartis sur tout le territoire, vont à la rencontre des employeurs pour développer le partenariat. Les conventions, au nombre de 328 au 7 janvier 2015, formalisent le soutien des signataires à la politique de la réserve militaire et à la promotion de l'esprit de Défense.



Le conseil supérieur de la réserve militaire

L'existence et le fonctionnement du CSRM sont fixés par la loi sur les réserves de 1999 modifiée par celle de 2006.

Sa composition, son organisation, son fonctionnement et les modalités de désignation de ses membres sont fixés par le décret n° 2007-1088 du 11 juillet 2007 modifié par le **décret du 14 février 2014**, désormais intégré au code de la Défense. Placé sous la présidence du ministre de la Défense, il comprend **79 membres**, représentant toutes les composantes de la société civile et militaire, répartis en 7 collèges : parlementaires, administration centrale, réservistes opérationnels, réservistes citoyens, employeurs et professions libérales, salariés et agents publics, associations de réservistes agréées par le ministre de la Défense.

Il se réunit en **assemblée plénière** au moins une fois par an, et en conseil restreint chaque fois que nécessaire à l'avancement de ses travaux. Trois nouvelles commissions sont créées : commission de la consultation, commission du partenariat et commission de la promotion de l'esprit de Défense. Elles doivent permettre de répondre aux missions principales du conseil en étudiant toutes les problématiques relevant de leur domaine. Le conseil peut enfin être mandaté pour traiter de problématiques spécifiques au travers de groupes de travail constitués par le secrétaire général.

Organisme **de réflexion et de proposition**, le CSRM est chargé de participer à la réflexion sur le rôle des réserves militaires, qu'il s'agisse la réserve opérationnelle ou à la réserve citoyenne. Il est aussi l'organe de **consultation** des réservistes militaires.

Interarmées par vocation, interministériel pour s'adapter au périmètre de la communauté militaire, le CSRM a pour missions :

- de participer à la réflexion sur le rôle des réserves,
- de contribuer à la promotion de l'esprit de défense et au développement du lien entre la Nation et ses forces armées,
- de favoriser le développement d'un partenariat durable entre les forces armées, les réservistes et leurs employeurs,
- de constituer un lieu de consultation et d'échange sur toute question d'ordre général relative à la mise en œuvre de la loi,
- d'établir un rapport annuel, transmis au Parlement, évaluant l'état de la réserve militaire.

Portraits de réservistes

La Journée nationale du réserviste constitue une journée riche en rencontres entre réservistes et jeunes. Elle a pour objectif de faire connaître la réserve et les réservistes, de susciter les vocations chez des hommes et femmes souhaitant s'engager pour des valeurs militaires.

Si vous le souhaitez un vingtaine de réservistes, de toutes armées et de toutes spécialités, sont disponibles pour toute demande de réalisation de portraits/interviews.

Les journalistes intéressés peuvent contacter le Bureau de la communication et du rayonnement du Conseil supérieur de la réserve militaire.

**Tél : 01 53 42 80 96
presse.csr@gmail.com**